

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4 février 2021

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 22/01/2021

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents : 18 début de séance

Nombre d'absents excusés : 2

Sommaire des questions traitées.

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
- 2/ Dotation Horaire Globale 2021
- 3/ Structure 2021
- 4/ Contrat photocopieurs 2021 -2024
- 5/ DBM pour vote
- 6/ Convention avec le club de hand ball de Lattes
- 7/ Labellisation lycées des métiers
- 8/ Questions diverses

Le Président

Laurent Thieffaine

La Secrétaire

Gäelle Duchemin

Présences au conseil.

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	M GASTOU Hervé	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	Mme PIQUEMAL Nathalie	X						
	DDFPT	M DESCHAMPS Denis	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein		X					
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina			X				
	Commune siège	M. JOUVE Régis	X						
	Communauté de communes	M. LOPEZ Lionel	X						
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe			X				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme POTTIER Régine	X			Mme CAZE Valérie			
		Mme TRIVELLATO Elisabeth	X			Mme ROTH Véra			
		Mme DUCHEMIN Gaëlle	X			Mme GALAND Salomé			
		Mme ALGHALI Ingrid	X			M DARRICAU Thierry			
		Mme SAINTE-CROIX Anne	X			Mme CARLES BAHUET Christine			
		M Gilles DENAT	X			Mme BARDY Aude			
		M BARBOZA Franck	X			M BARBATO Cyril			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme MICHALET Véronique	X			Mme GARCIA Gaëlle			
		Mme LECOCQ Valérie		X		Mme VUILLERMET Kantomalala			
		Mme FANGOUSE Isabelle	X			Mme DUCAN Isabelle			
		Mme DUPUY Anne-Marie	X			Mme ROCCHI Samantha			
		Mme CHANCEL Nathalie	X			M GAY Eric			
	Elèves	Mme BEC Marine				M GLAIZE Florian			
		Mme HERNANDO Eloïse				M MAMI Mehdi			
		Mme JAULET Chloé				Mme MORERA Juliette	X		
		M ULE Bouazo				Mme ROBERT Margot			
		Mme VICOS-VIEILLEDENT Alexia							
Total			20						
Invités	Proviseur Adjoint	Mme MOREL Laurence							

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU C.A. DU 26 NOVEMBRE 2020

M. le Proviseur demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des remarques à faire sur le procès-verbal des deux CA précédents des 3 et 4 novembre 2020.

Pas de Remarque.

⇒ **Approuvé à l'unanimité des présents.**

PROTOCOLE SANITAIRE

M. le proviseur récapitule les différentes étapes décidées pour le lycée concernant les circonstances sanitaires.

ETAPE 1/RENTREE- PRÉSENTIEL COMPLET DES ÉLÈVES

Lycée Professionnel-LGT-Supérieur : présentiel sauf DNMADE 1

ETAPE 2/ 9 NOVEMBRE-ROULEMENT PAR TIERS

1/3 présentiel, 1/3 distanciel synchrone, 1/3 distanciel asynchrone.

ETAPE 3/20 JANVIER-NOUVELLE ORGANISATION (LIÉE AUX RECOMMANDATIONS MINISTÉRIELLES)

Retour à temps plein des Terminale, des DNMADE 1, alternance en 50% présentiel des 1^e et 2nde

ETAPE 4 (PRÉVUE)/8 FÉVRIER- 1^E STMG RETOUR EN PRÉSENTIEL COMPLET

Compte-tenu des difficultés engendrées par le distanciel sur ce niveau.

CONSTAT :

- ⇒ Augmentation du nombre d'élèves présents mais le nombre de cas avéré est faible.
- ⇒ Les cas contact recensés sont négatifs : pas de contamination au sein de l'établissement.
- ⇒ M. le proviseur rappelle l'importance des gestes barrières. L'établissement fournit des équipements (notamment gel hydroalcoolique) qui ne sont pas utilisés pleinement par les élèves : un rappel est nécessaire auprès d'eux.
- ⇒ Les élèves qui portent mal leur masque sont exclus une journée. Mme Pottier demande si cela ne sera pas vu comme une aubaine pour les élèves qui voudraient se dispenser de cours. M. le proviseur rappelle que l'exclusion reste au dossier de l'élève. Mme Piquemal témoigne au contraire d'une volonté des élèves d'assister à leurs cours en présentiel.

DOTATION HORAIRE GLOBALE

PRÉALABLE :

M. le proviseur explique que plusieurs réunions de travail ont précédé la présente proposition: trois conseils pédagogiques et une commission permanente, lundi 1^{er} février ; le sujet a donc été travaillé par la communauté éducative.

M. le proviseur remercie les professeurs qui se sont engagés pleinement dans ce travail.

La Dotation Horaire Globale est la répartition des heures attribuées par l'Etat au lycée pour assurer les enseignements.

Elle est dépendante du nombre d'élèves et de la structure de l'établissement.

LA STRUCTURE

- Lycée Professionnel :

La structure est identique à celle de l'année 2020-21 sauf une classe de Terminale SN.

- Lycée Générale et Technologique :

Identique à celle de l'année 2020-21 sauf 7 classes de Terminale au lieu des 8 cette année.

12 classes de Seconde

7 classes de 1^e G

1 classe de 1^e STI2D

2 classes de 1^e STMG
7 classes de Terminale G
1 classe de Terminale STI2D
2 classes de terminale STMG
DNMADE (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année)
BTS SP (1^{ère} et 2^{ème} année)

COMMENTAIRE de M. le proviseur :

- la baisse d'effectif en 1^e générale (rentrée 2020) puis en Terminale (rentrée 2021) est liée à la politique de l'établissement : les souhaits des familles et des élèves étaient parfois contraire à l'avis des conseils de classe. Le chef d'établissement souhaite barrer la route à ces élèves, qui échouaient majoritairement en 1^e générale puis au baccalauréat. Cette politique stricte a une incidence sur le nombre d'élèves en 1^e générale et explique la diminution du nombre de classes de 1^{ère} et donc terminale.
- Prévision d'effectifs :

LP : 510 contre 511 en 2020

LGT : 1170 contre 1249 en 2020

- ⇒ 1680 élèves contre 1760 en 2020-21 : cet effectif convient davantage à la capacité de l'établissement, prévu pour 1700 élèves.

La structure devrait être stable dans les années à venir, sauf bond démographique qui ne devrait pas intervenir à court terme.

PRISE EN CHARGE DES HEURES

Les heures à répartir sont de 952.5 pour le lycée professionnel (1001,5 en 2020); 1527 pour le lycée général et technologique (1629 en 2020). Les heures d'enseignement sont prises en charge de trois façons différentes :

- des heures poste (HP)
- des heures supplémentaires année (HSA)
- des heures supplémentaires effectives (HSE)

Les HSA permettent d'ajuster les besoins d'enseignements en lien avec les ressources humaines.

Les professeurs font remarquer qu'on parle d'absorption, alors qu'il s'agit d'alourdissement de la charge de travail et que cela a par ailleurs une incidence sur la stabilité des postes, et un effet de précarisation des personnes concernées.

- L'enveloppe se répartit de la façon suivante :

LP : 833,5HP + 119 HSA (= 12,5% de la dotation, baisse de 1% par rapport à l'an passé)

LGT : 1362 HP + 165 HAS (= 10,8% de la dotation, baisse de 0.4% par rapport à l'an passé)

- Principe de répartitions des heures :

- selon les grilles horaires officielles, dues aux élèves
- une marge est attribuée qui représente 22,8% (292,5h de marge en LGT). La marge est répartie selon les choix de l'établissement.

RÉPARTITION DE LA MARGE EN LGT

L'ensemble des besoins a été pondéré à 1.1 lors que moins (10 premières heures en classe d'examen).

Les choix effectués visent à répondre aux projets suivants :

Promouvoir les langues vivantes : 86H (compte sans pondération)

22H pour les sections européennes

54H pour les groupes à 26 élèves en 2^{nde} GT, 1^{ère} G et Tale G

10H pour les groupes à 26 en enseignements de spécialité

- Offrir des options pour enrichir son parcours : 22H (compte sans pondération)

9H en italien

4H en latin

3H en SI

3H en math complémentaires

3H en math expertes

- Travailler les fondamentaux en 2^{nde} GT : 24H (compte sans pondération)

12H en français

12H en mathématiques

- Utiliser l'expérimentation pour donner du sens aux enseignements : 95.5H (compte sans pondération)

9H pour les groupes de SNT à 24 élèves en 2nde GT

18H pour les dédoublements de TP de physique en 2nde GT

18H pour les dédoublements de TP de SVT en 2nde GT

28H pour les dédoublements de l'enseignement scientifique en 1ère G et Tale G

8.5H pour les dédoublements de l'enseignement de spécialité de physique en 1ère G et Tale G

7H pour les dédoublements de l'enseignement de spécialité de SVT en 1ère G et Tale G

4H pour la co-intervention de l'enseignement de spécialité de SI en 1ère G et Tale G

3H pour les dédoublements de l'enseignement de spécialité de mathématiques en Tale G

- Personnaliser l'enseignement en voie technologique grâce à des dédoublements dans différentes disciplines : 58H (compte sans pondération)

24H en 1ère STI et Tale STI

34H en 1ère STMG et Tale STMG

- Préparer l'oral de français et le grand oral : 7h en 1^{er} G, (compte sans pondération)

La dotation ainsi répartie ne permet pas de dégager des heures pour de l'accompagnement personnalisé.

LES INCIDENCES RH EN LGT:

L'incidence en ressources humaines est la suivante :

- Complément de service donné en allemand de 10.6H
- Bloc de moyen provisoire en anglais de 9H
- Suppression d'un poste en espagnol (concerne Mme Cerel si elle part bien à la retraite avant le 1er novembre 2021)
- Bloc de moyen provisoire de 9H
- Complément de service donné en italien de 2H
- Suppression d'un poste en histoire géographie (concerne Mme Cano)
- Suppression d'un poste en SES (poste vacant)
- Suppression d'un poste en mathématiques (concerne M. Basbas)
- Création de poste en économie gestion mercatique
- Bloc de moyen provisoire en économie gestion RH de 15HLP :

RÉPARTITION DE LA MARGE EN LP

Deux focus dans cette répartition :

- La co-intervention : elle sera organisée avec le français et les mathématiques en lien avec :
soit l'enseignement professionnel de spécialité,
soit la PSE,
soit l'économie gestion.

- Le chef d'oeuvre : les 2 heures hebdomadaires des grilles horaires sont attribuées à l'enseignement professionnel de spécialité. Par ailleurs, 252 HSE (7x36 heures) permettront aux enseignants de l'enseignement général de s'investir dans les projets de chef d'oeuvre des élèves en fonction des besoins de ces derniers.

Madame Sainte Croix fait remarquer qu'il a été évoqué en commission permanente une autre configuration : le chef d'oeuvre peut être un projet de classe ; de ce fait, à titre exceptionnel, si une partie de ces 7 heures sont attribuées à un projet de classe qui ferait intervenir une discipline : dans ce cas, les HSE seront retransformées en HSA.

LES INCIDENCES RH EN LP

L'incidence en ressources humaines est la suivante :

- Bloc de moyen provisoire en mathématiques sciences de 18H
- Bloc de moyen provisoire en mathématiques sciences de 3.5H
- Bloc de moyen provisoire en économie gestion de 8H
- Bloc de moyen provisoire en biotechnologie de 9H

- Bloc de moyen provisoire en arts appliqués aux métiers (CVPM) de 6H
- Bloc de moyen provisoire en photo de 3H
- Bloc de moyen provisoire en imprimerie de 10H
- Complément de service donné en lettres anglaises de 9H. Celui-ci sera vraisemblablement évité par l'absence prévue de Madame Malhi l'année prochaine.
- Suppression d'un poste en électronique (départ en retraite de M. Kessaci)

QUESTIONS SUR LE PROJET DE RÉPARTITION

- **Q (Mme Chancel, au nom des parents d'élèves FCPE) les options sont-elles en heures poste ?**
R : Ni oui, ni non, elles sont comprises dans l'enveloppe de l'établissement.
- **Q (Mme Chancel) Il y a trois heures prévues en maths complémentaires, donc un seul groupe ?**
R : Oui, cela correspond aux prévisions.
- **Q : Si les prévisions sont dépassées ?**
R : Soit le lycée prendra des heures pour les financer, soit on sélectionnera les élèves (le plus probable).
- **Q (Mme Chancel) Normalement, tout élève qui a suivi Mathématiques en spécialité en 1^e doit pouvoir suivre l'option Mathématiques Complémentaires?**
R : Non, les textes disent « si l'établissement le peut. »
- **Q Mme Sainte-Croix, au nom du personnel d'enseignement et d'éducation) : Pour la préparation du grand oral, les élèves de Terminale n'ont pas de dispositif prévu.**
R : Cela est inclus dans les cours d'enseignement de spécialité.
- **Q (Madame Sainte-Croix): Le Grand Oral a des spécificités : par exemple, oral sans note. Les élèves sont pour certains dans des groupes à 36, comment préparer l'oral dans ces conditions ?**
R : L'adjectif « Grand » est à relativiser. Cela sera plus particulièrement travaillé après les épreuves du mois de mars.
- **Q (Madame Chancel): Les élèves de Terminale devant passer les spécialités en Mars, les heures de spécialité seront-elles consacrées à l'oral ensuite ?**
R : Le programme n'est pas fini au mois de mars. Il doit donc se poursuivre. Pour autant, les heures d'EDS permettront aussi de préparer le Grand Oral.
- **Q (Madame Chancel) Où sont les heures de vie de classe ?**
R : Elles font partie de l'ISOE, à hauteur de 10h pour la classe. Les heures d'Orientation sont à traiter si possible, sur la marge : on ne pourra plus les assurer sur la dotation actuelle ; le professeur les traitera sur les heures de vie de classe.
En LP, elles font partie de la répartition des heures.

M. le proviseur ajoute qu'une enveloppe d'HSE sera vraisemblablement attribuée par le ministère pour pallier les difficultés des élèves impactés par la crise sanitaire, comme cela a été le cas cette année.

Les questions étant épuisées, M. le proviseur propose de passer au vote. Les représentants du personnel d'enseignement et d'éducation déposent une motion, lue par Mme Vigier devant le conseil d'administration. La motion est ajoutée au procès-verbal.

Après lecture de la motion, M. le proviseur soumet au vote le projet de structure et le projet de répartition.

1. Vote de la structure :
⇒ **Approuvée à l'unanimité des 18 présents.**
2. Vote du projet de répartition

Abstention : 0

Contre : 11

Pour : 7

- ⇒ **La proposition de répartition est rejetée. Un nouveau conseil d'administration devra siéger pour réexaminer la question, il se tiendra le lundi 8 février à 17h30.**

CONTRAT PHOTOCOPIEURS

Mme Rousset, gestionnaire, présente une proposition de contrat pour le renouvellement des 5 photocopieurs (administration et salle des professeurs).

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la location et la maintenance de 5 photocopieurs. La société qui détient actuellement le contrat a été la mieux disante des 2 sociétés qui ont candidaté.

Les membres du CA doivent se prononcer sur l'autorisation donnée au chef d'établissement de signer un contrat avec la société Sharp du 01/04/2021 au 31/03/2024 comprenant la location des 5 photocopieurs pour un montant total de location de 19753,63€ht et un coût copie de 0,029€ ht copie / couleur – 0,0029€ht / copie noire et blanc.

⇒ **approuvé à l'unanimité des 18 présents**

CONVENTION AVEC LE CLUB DE LATTES DE HANDBALL :

Le club de Handball de Lattes demande l'autorisation d'utiliser les terrains extérieurs le week-end à titre gracieux. L'autorisation à titre gracieux est soumise au vote par M. le proviseur.

⇒ **Approuvé à l'unanimité des 18 présents**

LABELLISATION

M. Gastou, proviseur adjoint, présente un projet de labellisation. Le lycée est déjà labélisé. Il s'agit là d'une demande de renouvellement. Le projet sera présenté à un jury entre le mois de mars et de mai.

C'est un atout car permet au public d'identifier un établissement selon son label : Lycée des métiers de la communication et des usages du numérique

Les représentants des personnels manifestent leur opposition (Snetaa et FO) en raison des problématiques de mixité des publics. Le projet de labellisation est soumis au vote.

0 abstention

5 contre

13 pour

⇒ **Approuvé**

DBM POUR VOTE

Mme Rousset présente une proposition de prélèvement sur fonds de roulement de 80000€ répartis pour 40000 euros sur le service AP afin de financer l'achat de matériel pédagogique, l'abonnement Pearl trees et l'aménagement du parvis ; 30000 euros sur le service SRH compte tenu de la baisse d'effectif et enfin 10000 euros sur le service ALO pour financer diverses dépenses de réparation.

Ces prélèvements sont soumis au vote par M. le proviseur.

⇒ **Approuvés à l'unanimité des 18 présents**

QUESTIONS DIVERSES :

- Questions des représentants des parents d'élèves

Protocole sanitaire : quelle sera l'organisation du lycée à la rentrée ? Quid de la restauration ? Peut-on envisager un service de repas froid (certains parents sont volontaires pour la distribution ?)

R : La restauration définitive sera opérationnelle à la rentrée et les préfabriqués démontés. Les travaux sont suffisamment avancés (livraison du mobilier). Concernant le fonctionnement, nous ne pouvons pas répondre à la question (inconnu des semaines à venir).

Première semaine, alternance pour observer le fonctionnement de la restauration. Deuxième semaine, reprise de la restauration pour tous les présents si tout fonctionne bien. Mais rien ne peut être dit à ce stade. Dans l'hypothèse où tous reviendraient (plus de distanciel), le lycée ne pourra assurer la restauration pour tous quoi qu'il en soit en l'état actuel du protocole sanitaire.

- Questions des représentants du personnel d'enseignement et d'éducation

Q : Les professeurs voudraient savoir pourquoi un conseil pédagogique est prévu pour mardi sur l'évaluation du contrôle continu alors qu'il n'y a pas de consigne ministérielle concernant le contrôle continu. Les professeurs souhaiteraient attendre d'éventuelles annonces ministérielles

R. : C'est une consigne qui vient du rectorat. Les élèves et les familles pourraient s'organiser dans des comportements et des questionnements qui nous mettraient en difficulté : pression sur les modalités pédagogiques et la notation. Il convient d'anticiper et d'harmoniser le cadre.

Q : Y a-t-il une décision officielle concernant les intervenants extérieurs et leur présence dans l'établissement ? Il semble que certains établissements aient permis ce type d'intervention.

R : Cela relève de la décision du chef d'établissement concernant le protocole. Le but est d'éviter les brassages. Les intervenants extérieurs seront acceptés dès lors que la situation au sein du lycée le permettra.

Q : Mais la journaliste de Midi Libre sont venus? N'est-ce pas contradictoire?

R : C'est certainement une erreur. Le proviseur pensait que cela pouvait être bien qu'elle puisse faire un article sur des travaux d'élèves...

Q : Y a-t-il eu une demande d'ULIS compte-tenu du nombre d'élèves accompagnés par des AESH ?

R : Les élèves qui relèvent d'ULIS sont affectés sur notification : les élèves que nous accueillons ne relèvent pas d'une affectation ULIS, sauf deux élèves. Cela augmenterait donc le nombre de personne en situation de handicap au sein de l'établissement, au delà de ceux déjà accueillis. Il faudrait les intégrer dans les classes en plus de ceux déjà accueillis. Au regard de la proportion déjà particulièrement importante, cela ne semble pas opportun d'accueillir une ULIS au sein du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le proviseur clôt la séance à 19h30.